
**CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE
LES SERVICES CULTURELS
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET
LES SERVICES CULTURELS DES CROUS**

Les services culturels des universités et les services culturels du réseau des œuvres ont une mission conjointe de développement de la culture dans l'enseignement supérieur. Ils s'attachent notamment à l'accès à la culture et à favoriser créativité et pratique culturelle : accompagnement des initiatives artistiques et culturelles des étudiants, rencontres entre étudiants acteurs et spectateurs, entre professionnels de la culture et étudiants.

Le partenariat s'inscrit résolument dans l'esprit de la Convention cadre « Université, lieu de culture » signée le 12 juillet 2013 entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et la Conférence des Présidents d'Université.

A l'échelon local, cette chartre se donne comme objectif de favoriser l'émergence d'une politique culturelle de site. La transversalité gouvernant l'esprit de cette chartre vise à servir une politique territoriale ouverte à l'ensemble de la population étudiante d'un site.

Art+Université+Culture (A+U+C) et le réseau CNOUS-CROUS instaurent un groupe de travail permanent ayant pour objet :

- d'assurer une veille sur les complémentarités des actions des deux réseaux
- d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques, en particulier celles qui reposent sur le principe du partenariat.
- d'être force de propositions sur des actions, des projets partagés à l'échelle des deux réseaux (Journée des Arts et de la Culture dans l'Enseignement supérieur, participation aux « rencontres sur l'action culturelle dans l'enseignement supérieur, opérations nationales type « Année de la Lumière » en 2015, « Art Campus »...)
- de mettre en place ou conforter des collaborations avec des partenaires communs (ministères, CPU, collectivités territoriales, AMUE, réseaux d'associations et fédérations, étudiants, professionnels, artistes, organismes étrangers, internationaux...)
- de proposer des actions de formation et de professionnalisation communes pour leurs personnels (paiement des artistes, montage de projets communautaires européens...)
- de recenser et susciter les études sur les pratiques culturelles des étudiants en particulier et toutes études en général permettant une meilleure connaissance des publics ciblés.

VISIBILITE ET COMMUNICATION

Les sites Internet des deux réseaux affichent leurs liens et bannières respectifs.

A+U+C et le CNOUS mettront en commun leurs books des lieux et équipements culturels.

Des supports de communication communs, rassemblant l'information sur l'offre culturelle à destination des étudiants d'un même site, seront favorisés.

Les concours, les productions des étudiants et des ateliers seront valorisés par les deux réseaux.

CONCOURS CULTURELS

A+U+C est sollicité pour faire partie des jurys des concours culturels nationaux du CNOUS.

Les services culturels des établissements d'enseignement supérieur seront sollicités pour faire partie des jurys des concours régionaux.

CULTURE-ACTIONS, CREDITS DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

L'objectif est de tendre vers des commissions communes FSDIE et Culture-ActionS pour une simplification des démarches au bénéfice de l'étudiant et un meilleur accompagnement des projets dans une recherche d'harmonisation des critères de sélection et de financement.

A minima :

Il convient qu'un représentant de service culturel d'établissement d'enseignement supérieur soit présent dans les commissions Culture-Actions.

Il convient que le délégué culturel du CROUS soit présent dans les commissions FSDIE.

PARTAGES

Il convient de favoriser le partage des lieux et équipements pour des actions définies en commun.

Les politiques tarifaires communes sont à favoriser et à développer (type pass culture).

Une rentrée culturelle commune est souhaitée.

Un bilan régulier du développement de ces partenariats sera effectué et valorisé.